

de pain ou de lait ne paie qu'une seule fois le prix indiqué. C'est la même chose pour les biens de capital public. Ce n'est que par l'absurdité du système financier actuel que le peuple est obligé de payer deux fois, trois fois pour les voies maritimes, les édifices publics, les routes, les ponts, qui sont chargés d'un intérêt qui en double et triple le prix.

Il serait possible, en appliquant ce principe, d'amoindrir le fardeau actuel des contribuables pour toutes les dépenses de capital public. Par le financement du capital public par la Banque du Canada, les taxes et les impôts diminueraient progressivement puisque l'intérêt sur la dette nationale fictive serait éliminé.

A ce moment-là, le gouvernement quel qu'il soit pourrait diminuer les impôts et le fardeau qui pèse lourdement sur la population canadienne. Les taxes et les impôts diminueraient pour se limiter aux taxes et aux impôts nécessaires à la dépréciation du capital public, lequel ne reviendrait pas à son lieu d'origine, la Banque du Canada, chargé d'un intérêt. Alors, il ne serait remboursé qu'une fois et non pas deux et trois fois.

Alors qu'en vertu de la mesure que nous présente, aujourd'hui, le ministre des Finances, nous devons continuer à verser un intérêt sur la création monétaire pure et simple, par quelques individus, ce qui est à l'encontre des intérêts supérieurs de la nation. On en arriverait progressivement à la liquidation des dettes publiques qui constituent présentement plus de 14 p. 100 des dépenses budgétaires du gouvernement fédéral.

Il y va de soi que dans l'application d'un régime créditiste, les premiers à bénéficier d'un dégrèvement des impôts seraient les petits salariés, les familles à revenu modique. Les premières taxes qu'un régime créditiste ferait disparaître seraient celles qui frappent tous les objets de nécessité courante. Une des premières mesures qu'adopterait un gouvernement créditiste serait d'exempter de l'impôt sur le revenu les contribuables mariés gagnant moins de \$5,000 par année et les célibataires gagnant moins de \$2,500 par année.

Voilà, monsieur le président, la différence qui existerait entre une administration créditiste qui favoriserait la liberté et l'épanouissement de la personne humaine et une administration libérale qui étouffe et emprisonne la personne humaine dans des chaînes qui lui enlèvent la liberté de disposer elle-même du revenu de son travail.

Monsieur le président, le projet de loi que nous devons étudier d'ici quelques jours, sans doute, en est un que je qualifierais de mesquinerie gouvernementale. On augmente

[M. Caouette.]

encore le «contrôle» que possèdent quelques individus.

L'autre jour, je citais l'encyclique *Quadragesimo Anno* que le pape Pie XI avait adressée au monde en 1931—il y a de cela 34 ans—et j'y lisais ceci:

Ceux qui contrôlent l'argent et le crédit sont les maîtres de nos vies, et sans leur permission, personne n'a plus le droit de respirer.

On en est rendus à constater à la Chambre, de même qu'au sein de la population, que le ministre des Finances, le gouvernement, ne peut même pas respirer sans la permission des contrôleurs du sang économique de la nation; et lorsqu'on demande des réformes dans le détail de notre système, on entend nos adversaires dire: «Étatisons, socialisons, étatisons l'électricité, nos richesses naturelles, la *Bell Telephone*, les compagnies privées,» alors que nous, la seule chose que nous demandons à la Chambre d'étatiser ou de socialiser, c'est la question monétaire ou financière. Mais celle-là, il ne faut pas y toucher. Nous discutons ici pendant des mois et des mois de toutes sortes de projets de loi, mais lorsqu'il est question de l'intérêt à payer sur la dette nationale, personne n'ose attaquer ce régime qui diminue le pouvoir d'achat des travailleurs et consommateurs canadiens.

• (9.20 p.m.)

Monsieur le président, on ne parle pas de la socialisation de l'argent. Étatiser l'entreprise privée? Oui, on y va! Mais la question financière, on n'y touche pas!

D'autres nous disent: C'est le régime qui a toujours existé, qui a toujours persisté. Nous ne devons pas le changer.

Une voix: C'est un régime de fous.

M. Caouette: Oui, monsieur le président, c'est un régime de fous, il n'y a pas à en sortir, et il est administré par les plus remarquables d'entre eux! C'est un régime qui torture l'individu, la personne humaine!

Ce n'est pas que nous en ayons contre le président et les directeurs d'une banque. Nous en avons contre le pouvoir qu'ils ont de mettre quelqu'un au monde demain matin et de le mettre en faillite le lendemain.

Dans la plupart des cas de faillites que nous voyons à l'heure actuelle, au Canada, la raison première et principale de ces faillites est une raison...

(Traduction)

M. le président suppléant: A l'ordre! Je dois signaler à l'honorable député qu'aux termes de l'article 61A du Règlement, son temps de parole est expiré.

M. Langlois: Monsieur le président, je voudrais faire quelques observations sur la résolution présentée aujourd'hui par le ministre